



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil des gouverneurs – Vingt-quatrième session

Rome, 20-21 février 2001

POLITIQUE DU FIDA EN MATIÈRE DE DIFFUSION DES DOCUMENTS

1. À sa vingt et unième session, le Conseil des gouverneurs a approuvé une phase transitoire de 18 mois, de juillet 1998 à décembre 1999, au cours de laquelle les documents des organes directeurs seraient diffusés sur le site web du FIDA dans les quatre langues officielles du Fonds.
2. Le Conseil des gouverneurs a demandé au Conseil d'administration de réexaminer la politique et les procédures de diffusion des documents à sa soixante-neuvième session en 2000 (après la fin de la période transitoire) et l'a autorisé à adopter une politique définitive en la matière.
3. En conséquence, à sa soixante-neuvième session tenue en mai 2000, le Conseil d'administration a passé en revue les résultats obtenus pendant la phase transitoire et a approuvé l'élargissement du champ provisoire d'application de la politique de diffusion des documents afin d'inclure tous les rapports d'évaluation ainsi que des documents soumis au Comité de l'évaluation.
4. Le Conseil d'administration s'est félicité de l'intention de la direction d'étudier la possibilité de diffuser d'autres types de documents à l'avenir, particulièrement dans le contexte de la stratégie de gestion des savoirs actuellement en cours d'élaboration au FIDA.
5. Le Conseil des gouverneurs sera dûment tenu informé de toute nouvelle extension de la politique de diffusion des documents.